



Décision n° 440 / 2022  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes.*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention de servitudes avec :

- ENEDIS, pour une ligne électrique sur les parcelles ZB 0078 et ZB 0080 situées sur la commune de St Germain de Lusignan.

Fait à Jonzac, le **22 JUL. 2022**

Le Président,  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex